

RICHESSSE DE NOS PARCS ET RESERVES

Les inventaires effectués donnent la répartition suivante :

- 232 espèces de mammifère
- 712 espèces d'oiseaux
- Plus de 4800 espèces de flore
- 134 espèces de reptiles
- 5493 espèces d'insectes



Un singe



27/01/2012 18:08

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

DIRECTION GENERALE

06 BP 426 ABIDJAN 06

Tél : (225) 22 41 40 59

Abidjan-Cocody II Plateaux-ENA

DIRECTION DE ZONE OUEST

Préserver les Parcs nationaux et Réserves naturelles de l'Ouest pour les générations futures.

- Parc national du Mont Péko (Duékoué) : 34 000 ha
- Parc national du Mont Sangbé (Man) : 95 000 ha
- Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (Danané) : 5 000 ha



Hippopotame amphibie

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES



Parc National du Mont Péko



Une vue du Mont Péko

DIRECTION DE ZONE OUEST

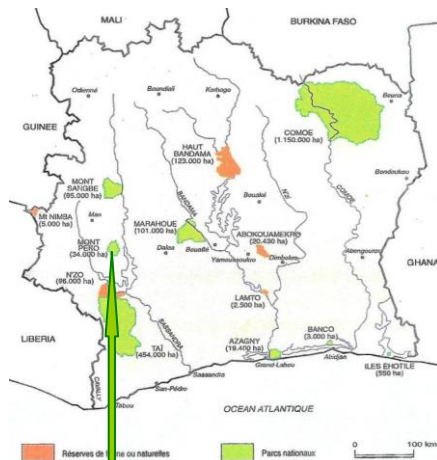
06 BP 426 ABIDJAN 06

Tél. : (225) 22 41 40 59

Situation et historique

Le Parc National du Mont Péko est situé dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire et se trouve à cheval sur les Préfectures de Bangolo et Duékoué. Il couvre une superficie de 34 000 hectares.

Ce massif a été érigé en parc national par le Décret 68-69 du 09/02/68, en vue de protéger les sommets des Monts Kahoué 967 m, Péko 1 002 m et de préserver la faune et la flore de cette région, dans un but scientifique et éducatif.



Parc National du Mont Péko

Objectifs

- Conserver la biodiversité ;
- Valoriser le potentiel touristique ;
- Contribuer à l'éducation environnementale et culturelle.

Atouts particuliers

- Forêt primaire avec dômes granitiques ;
- Présence de cascades naturelles ;
- Existence d'une faune riche et diversifiée, avec des espèces comme : l'Hippopotame amphibie, crocodiles, et plusieurs espèces de céphalophes, de singes et de la Panthère.

Difficultés de gestion

- Pressions anthropiques importantes sur les ressources ;
- Forte dégradation des pistes d'accès ;
- Insuffisance des moyens matériels, financiers et humains ;
- Dégradation des infrastructures ;

Actions prioritaires

- Renforcement des capacités opérationnelles ;
- Réhabilitation des infrastructures (Pistes et Postes de surveillance) ;
- Rétablissement de la sécurité à l'intérieur du Parc.
- Mise en œuvre de mesures riveraines ;
- Lutte anti-braconnage ;
- Renforcement de la surveillance ;

- Suivi de l'évolution du milieu naturel (végétation, flore et faune) dans le cadre d'un programme de recherche scientifique et de suivi écologique.



Une vue du Mont Péko



Une vue des cascades